



RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE

752, rue St-Joseph
Saint-Louis (Québec) J0G 1K0
450 792-2001
rarc@mrcmaskoutains.qc.ca

RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE

AUX MUNICIPALITÉS MEMBRES DE LA RÉGIE

AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée, QUE :

Lors d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre tenue le 14 décembre 2023 à 19 heures 30 heures, au lieu ordinaire des séances, soit au 750, rue St-Joseph à Saint-Louis;

Le conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 40-23

RÈGLEMENT 40-23 VISANT À MODIFIER L'ARTICLE 3 DU RÈGLEMENT 35-14 CONCERNANT LES BRANCHEMENTS AU SERVICE D'AQUEDUC AUX USAGERS DE LA RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE

Toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement peut en faire la lecture au bureau de la Régie au 752, rue St-Joseph à Saint-Louis et dans les bureaux des municipalités membres aux heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-LOUIS, ce 18^e jour du mois de décembre 2023.


Jacqueline Lavallée
Directrice générale et greffière